

Construire le futur

Vous trouverez, en couverture de la présente édition, la photo de l'immeuble du 135/2, boulevard Emile Jacqmain, que nous occupons avec l'IRE depuis le 23 août. Nous y louons les 5^e et 6^e étages. Les bureaux se trouvent au 5^e étage et l'accueil, les salles de réunion et la bibliothèque, au 6^e étage, avec accès à une vaste terrasse. Dans ce nouveau bâtiment, nous avons pu définir l'agencement des bureaux afin qu'ils répondent au mieux aux nécessités de nos différents services. Il est équipé des outils technologiques les plus modernes et une grande attention à une utilisation rationnelle de l'énergie y est accordée. La centralisation des bureaux sur un seul étage profitera à l'efficacité et à la collaboration entre services. Le quartier est facilement accessible en transports en commun et dispose de plusieurs parkings.

De nombreuses réunions ont précédé le déménagement, afin de convenir entre instituts des aspects pratiques et techniques, et de décider de la répartition des frais. Une commission « Renaissance » – du nom de l'immeuble – a été instituée, au sein de laquelle les deux instituts sont équitablement représentés, sous la présidence d'un expert indépendant, en la personne de Philippe Six, directeur général de la Fédération royale des notaires de Belgique. Cette commission a été chargée de gérer les aspects de coûts communs du bâtiment, les services partagés et la répartition des frais afférents à ces services, dans le respect de l'accord de protocole signé par l'IEC et l'IRE.

Mais ce projet de déménagement n'empêche pas l'Institut de rester actif ! Cela fait plusieurs années déjà que le Conseil de l'Institut sollicitait l'accès aux banques de données des services du SPF Finances pour pouvoir, outre collaborer à la mise en place des déclarations électroniques, prendre connaissance de manière directe et correcte des données fiscales de nos clients. En février, enfin, Monsieur Didier Reyniers, vice-Premier ministre et ministre des Finances, a annoncé le développement de *My MinfinPro*, une application qui permettrait aux membres des trois instituts d'accéder aux données *My Minfin* de leurs clients. L'application est opérationnelle depuis juin : toutes les données fiscales d'un client sont désormais accessibles aux professionnels en un simple « clic ». Les seules conditions sont qu'il s'agisse d'un

client pour qui le professionnel introduit déjà une déclaration Tax-on-web en tant que mandataire et que, pour des raisons de protection de la vie privée, le professionnel soit porteur d'un mandat électronique délivré par le biais d'une procédure simple. Ce point est commenté en détail dans la suite du présent numéro. L'importance de cette réalisation mérite assurément d'être soulignée ; elle vous permettra de disposer en toute efficacité des données indispensables pour pouvoir assurer à vos clients la prestation de services fiscaux de qualité. Et si cette initiative pouvait être étendue aux personnes morales, nous pourrions éviter bien des demandes et recherches qui nous font perdre un temps précieux.

Peut-être disposerons-nous déjà, lors de la parution de ce numéro, d'un gouvernement fédéral suite aux élections du 13 juin ? Cela signifiera qu'un équilibre aura été trouvé entre économies et taxes et impôts nouveaux. La crise économique et financière a lourdement touché les différents États de l'Union européenne. Les budgets ont été mis sous pression et les déficits permanents risquent d'affecter la solvabilité d'un pays. Cette crise, associée à un taux de chômage élevé et au vieillissement de la population, place nos différents gouvernements face à une lourde tâche : celle de mener une politique à la fois sobre et réaliste qui, en plus, doit faire en sorte de promouvoir l'entrepreneuriat.

L'utilisation de l'électronique et l'évolution des processus de gestion donnent naissance à de nouvelles techniques, qui visent à accroître l'efficacité et la valeur ajoutée. Nous avons eu le plaisir de nous entretenir avec le professeur Luc Chalmet à propos de la méthode *lean*, une méthode initialement conçue par le secteur de l'automobile pour accroître l'efficacité des processus de production, mais qui tend actuellement à s'imposer également dans le secteur des services. Monsieur Herman Van den Keybus, ancien confrère aujourd'hui actif comme consultant en *lean administration & paperless office* (administration allégée et bureau sans papier) a également participé à cet entretien. Pour beaucoup, cette nouvelle technique de gestion sera une découverte totale. ●

André Bert, Président